Lotissement "Le Clos de l'Espérance"
Machecoul - allée de l'Espérance

Maitre d'ouvrage :

IFI Aménagement

27bis route du Mortier Vannerie
44124 - VERTOU Cedex
CS 52411
Email : accueil@ifi-aménagement.fr
Tel: 02 51 79 18 96

Maitrise d'Oeuvre :

Tecam BUREAU D'ÉTUDES

AGENCE NANTES
15 Bd Marcel Paul
Parc de l'Angevinière
44800-SAINT HERBLAIN
Email : agence.nantes@tecam.fr
Tel: 02 51 77 03 70

PLAN PROVISOIRE

Géomètre-Expert :

GE360 NANTES
GEOMETRES – EXPERTS

JULIEN CHARRIER
B.P. 42116
39, rue du 11 Novembre 1918
44121 VERTOU Cedex
Tél. 02-40-34-25-05
Email : vertou@ge360.fr

PLAN DE VENTE - Lot n°9

PLAN DE MASSE

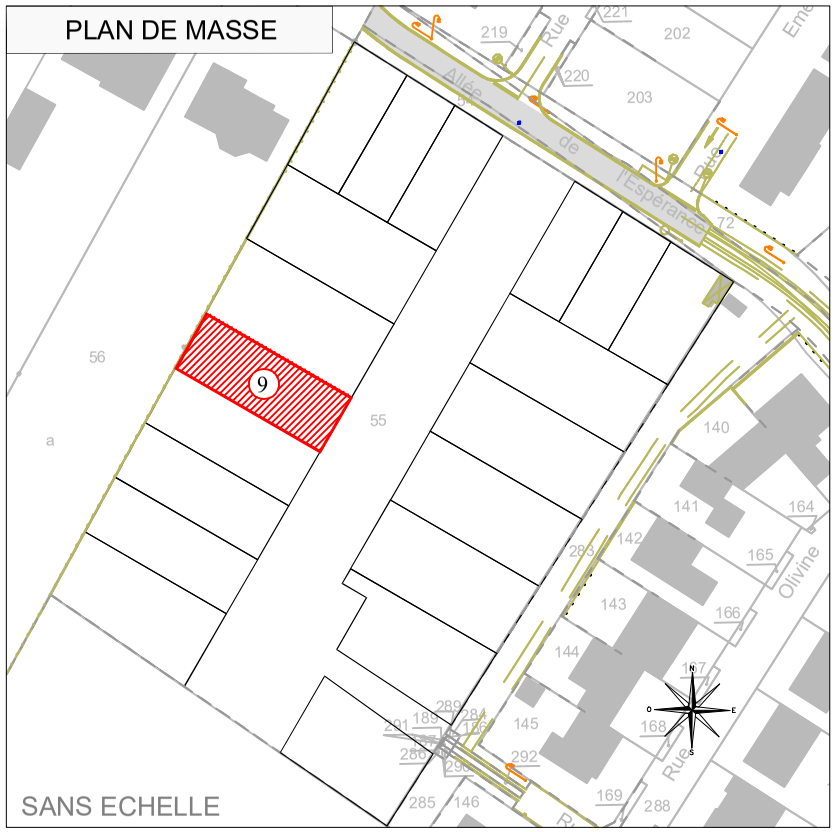

PLAN DE SITUATION

Le 13 mars 2023 DOSSIER : VE22148

Lot n°9

ECHELLE : 1/250

Permis d'aménager n° 44087 22 B3001 - en date du 07/02/2023

Cadastre : AR n°
Adresse :
Contenance cadastrale : Surface réelle : 326m²
Surface de plancher maximale autorisée : 200m²
Servitude particulière : OUI ☒ NON ☐

Sommet	X	Y
13	1334936.78	6209960.94
12	1334962.20	6209945.42
15	1334956.47	6209936.03
16	1334931.24	6209951.43

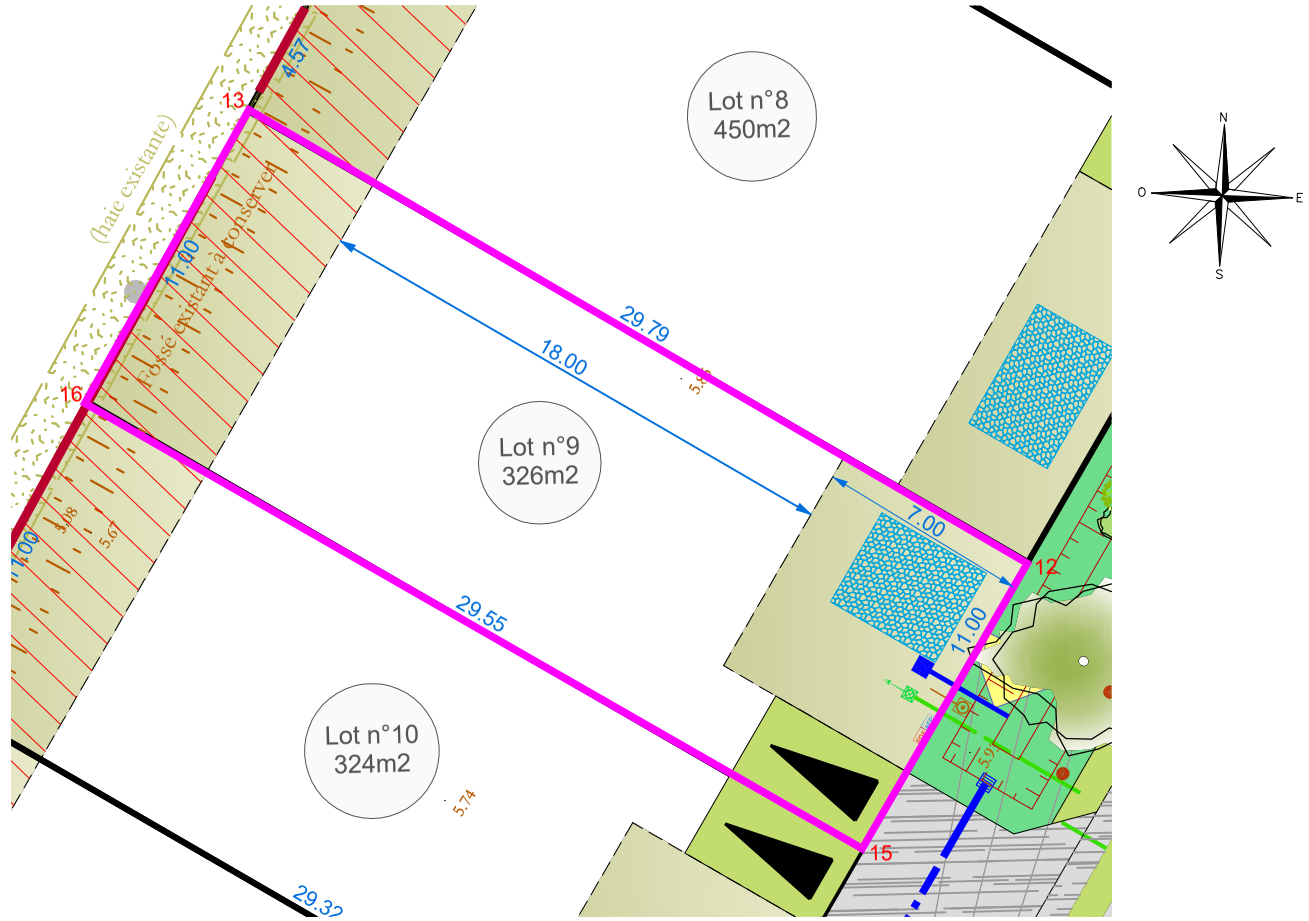

0 2.5 5 7.5 10m
4cm

LEGENDE

- Accès au lot imposé semi-perméable 3.00x5.00m (Enclave de stationnement non close)
- Zone non constructible
- Zone non constructible sauf abri de jardin
- Tranchée d'infiltration (emplacement indicatif) (réalisée et à la charge des acquéreurs)
- Noue plantée
- Point de Regroupement des Ordures Ménagères
- Périmètre du lot à vendre
- Périmètre de l'opération
- Borne existante
- Candélabre
- 10 Matricules
- 4.39 Côte périmètrique
- 22.14 Altimétrie terrain naturel existant (avant travaux)
- Numéro de lot et surface
- Arbre

TRAVAUX A REALISER PAR LE LOTISSEUR (projet)

- Coffrets et citerneaux (Positionnement à confirmer)
- EDF AEP Niv. sol fini : (à réaliser après travaux)

Cote de radier suivant plan de recolement de l'entreprise :

- Branchement EP : (Projet)
- Branchement EU : (Projet) (Positionnement à confirmer)

(Les cotes devront être contrôlées par le constructeur)

NOTA

- Compte tenu des activités du chantier, les constructeurs doivent impérativement vérifier les côtes périmétriques avant construction.Toute anomalie devra être signalée au Maître d'Oeuvre
- L'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements et d'implanter des coffrets ENEDIS pour toutes raisons d'ordre technique.
- La superficie des lots ne sera définitive qu'après le bornage des lots et vérification du périmètre.
- Les coordonnées et le nivellement sont rattachés au systèmes RGF 93 et NGF.
- Les contraintes d'urbanisme sont développées dans le règlement du lotissement et dans le règlement du Plan Local d'Urbanisme.